Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1995)

Rubrik: Soutien opérationnel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOUTIEN OPÉRATIONNEL

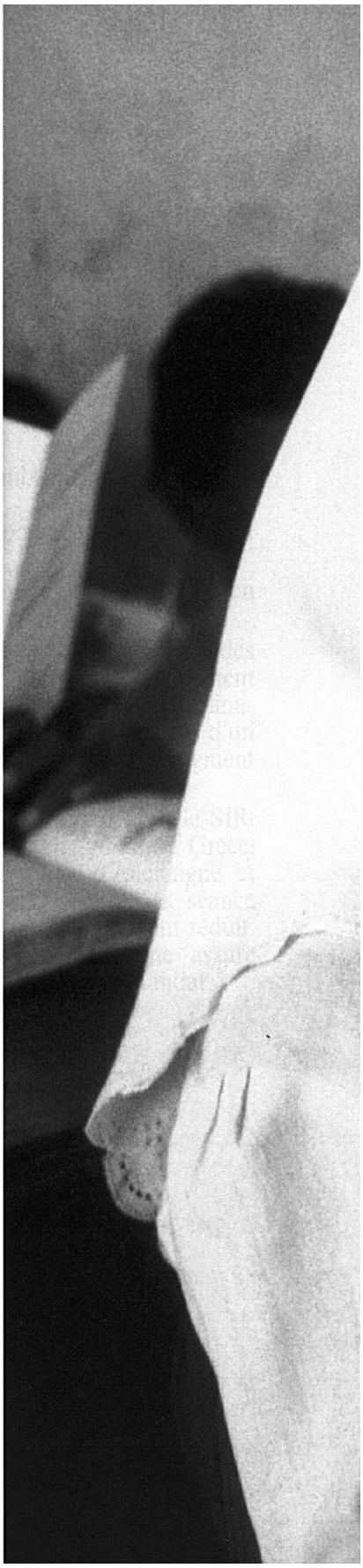

CICR/M. Bouvier

En 1995, le CICR a demandé l'interdiction totale des mines antipersonnel en vue de mettre fin aux souffrances inacceptables qu'elles infligent de manière aveugle. En même temps, il a lancé plusieurs programmes pour faire prendre davantage conscience des dangers qu'elles représentent, et aider les victimes potentielles à les éviter. Il faut, pour mener une action de ce type, à grande échelle et concertée, comme ici au Yémen, l'entière participation des délégations du CICR partout dans le monde, ainsi qu'une volonté affirmée et l'appui du siège.

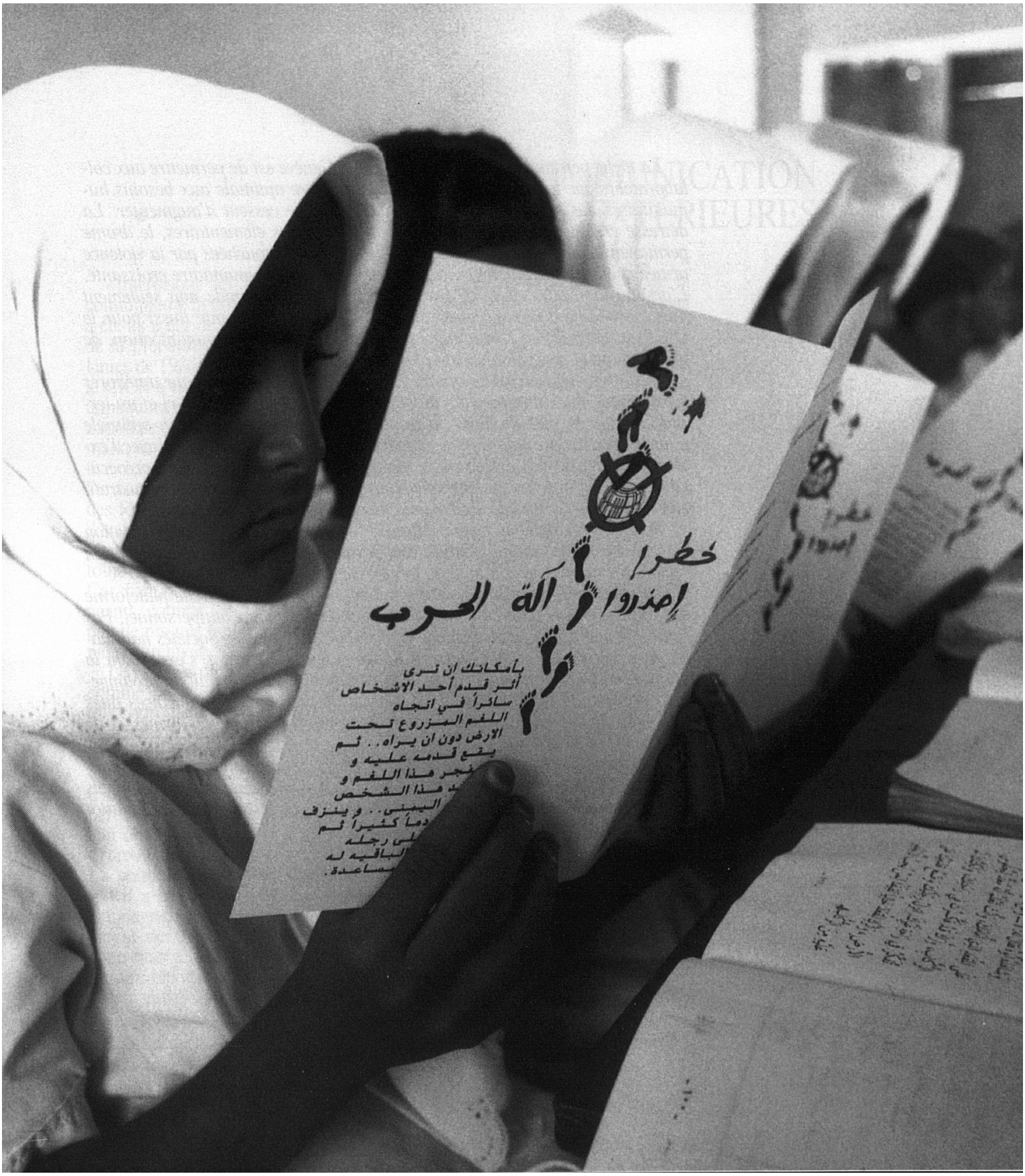
خطر!
إحذروا آلة الحرب
بإمكانك ان ترى
أثر قدم أحد الاشخاص
سائراً في اتجاه
اللغم المزروع تحت
الارض دون ان يراه.. ثم
يقع قدمه عليه و
فجر هذا اللغم و
د هذا الشخص
اليمنى.. و ينزف
دماً كثيراً ثم
لى رجله
الباقيه له
مساعدة.

La tâche permanente du siège du CICR à Genève est de permettre aux collaborateurs sur le terrain de répondre de manière optimale aux besoins humanitaires des victimes des conflits armés qui ne cessent d'augmenter. La détresse créée par le non-respect des droits les plus élementaires, le drame permanent que vivent quotidiennement les personnes touchées par la violence armée arbitraire demandent une capacité de réponse humanitaire croissante. L'organisation efficace de ce travail sur le terrain demande non seulement une consolidation des mécanismes existants, mais représente aussi pour le CICR un défi: il faut constamment trouver des outils de communication, de planification et de gestion encore plus performants.

Des efforts considérables ont été faits en 1995: d'une part, pour améliorer les systèmes de communication au siège, de même qu'entre celui-ci et un terrain de plus en plus diversifié; d'autre part, en vue de l'utilisation optimale d'une infrastructure informatique moderne pour la communication avec l'extérieur via World Wide Web *sur le réseau Internet. S'y est ajoutée la préoccupation de renforcer les systèmes de contrôle du fonctionnement administratif et d'établir des normes de qualité reconnues pour l'action humanitaire.*

Dans ses relations avec les médias, le CICR a renforcé la décentralisation de ses moyens de communication vers ses délégations sur le terrain, tout en veillant à conserver la cohésion de son message.

La communication vers le grand public a trouvé une nouvelle plateforme dans la campagne mondiale pour l'interdiction des mines antipersonnel. Par cette campagne, que le CICR mène en collaboration avec les Sociétés nationales de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et leur Fédération, s'expriment la motivation et la légitimité éthiques de l'institution. Il s'agit en fait du prolongement logique du mandat du CICR, en vue de prévenir les souffrances dues aux effets indiscriminés et particulièrement cruels de certaines armes et de mobiliser l'opinion.

En ce qui concerne la politique du personnel, un autre fait marquant à signaler est l'ouverture élargie qui est faite aux collaborateurs opérationnels non suisses. Cela se traduit par une composition de plus en plus multinationale des équipes du CICR sur le terrain.